

ATTESTATION RELATIVE AUX DEPENSES DE MECENAT

SOCIETE PEUGEOT SA

Le montant global des sommes ouvrant droit à réduction visée à l'article L.238 bis du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à 367 672 €.

Date 29 Mars 2011
Le Président du Directoire

Philippe Varin

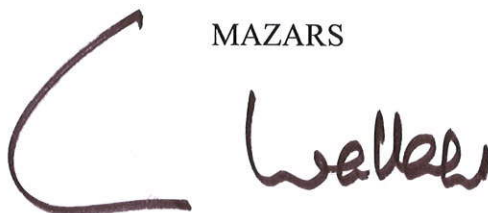


ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, nous certifions que le montant global des sommes ouvrant droit à réduction d'impôt visée à l'article L.238 bis du Code général des impôts déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à 367 672 €, concorde avec les sommes inscrites, à ce titre, en comptabilité.

Date 8 Avril 2011
Les Commissaires aux comptes

MAZARS



Loïc Wallaert

PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT



PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine cedex